

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7321167201**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.20minutes.fr/al/7321167201>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 mars 2023** sur **20 Minutes**  
Pour le département : **51 - MARNE**



-----  
INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE  
Suivant acte reçu par Maître David PINTEAUX Notaire Associé, Membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX, titulaire d'un Office Notarial à TINQUEUX (Marne), 4 bis rue Jacques Monod, avec la participation de Maître Frank TRIENBACH, notaire à REIMS (51100) 4 rue Rockefeller, le 27 février 2023 en cours d'enregistrement à REIMS, a été cédé un fonds de commerce par :  
L'Entreprise TAILLANDIER INGRID, Entrepreneur individuel à responsabilité limitée, dont l'exercice de son activité de coiffure-parfumerie est à REIMS (51100) 104, rue du Barbâtre, identifiée au SIREN sous le numéro 808 169 585 et immatriculée au Répertoire des Métiers sous le numéro 808 169 585 RM 51, exerce son activité sous forme d'entreprise individuelle à responsabilité limitée avec le nom commercial « ITCHUS ».

Représentée par Madame Ingrid Stéphanie DORGEOT, Gérante de société, épouse de Monsieur Bruno Henri TAILLANDIER, demeurant à COULOMMES-LA-MONTAGNE (51390) 22 rue Haute.  
Née à REIMS (51100), le 6 avril 1975.  
A : Mademoiselle Emilie Sabine BOULKED, coiffeuse,

demeurant à REIMS (51100)  
135 rue de Courlancy. Célibataire.  
Née à GONESSE (95500), le 6 avril 1998.  
Désignation du fonds : fonds de artisanal de COIFFURE  
PARFUMERIE sis à REIMS  
(51100) 104, rue du Barbâtre, connu sous le nom  
commercial « ITCHUS » et sous  
l'enseigne « INGRID LE SALON ».  
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter  
du jour de la signature de  
l'acte.  
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.  
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix  
principal de SOIXANTE TROIS MILLE EUROS (63 000,00  
EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE ET UN  
MILLE DEUX CENT  
CINQUANTE-CINQ EUROS (51 255,00 EUR),
- au matériel pour ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-  
CINQ EUROS (11 745,00  
EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme  
légale dans les dix jours de la  
dernière en date des insertions prévues par la loi, en  
l'Office Notarial de TINQUEUX  
(Marne), 4 bis rue Jacques Monod, où domicile a été élu à  
cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme  
légale dans les dix jours de la  
publication de la cession au BODACC, en l'Office Notarial  
de TINQUEUX (Marne), 4 bis rue Jacques Monod, où  
domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

